

VOTRE FACTURE DU 21/09/25 N° 518 763 657 870



Vos factures sont émises tous les deux mois. Cette facture est basée sur des index télé-relevés par le Distributeur grâce au compteur communicant en Électricité.

ZISUBILL5187636578700315738641

Référence client : 315 738 641

Numéro Compte de Contrat : 520 846 087

Lieu de consommation :

LE RAPHAEL RDC APPT 3
44, RUE RAPHAEL PONSON
13008 MARSEILLE

Détail de votre contrat en p.3

MR ET MME COUSIN ET DELORME BRUNO ET M
44 RUE RAPHAEL PONSON
13008 MARSEILLE

Électricité

355 kWh - Cette consommation repose sur les index réels transmis par le compteur communicant.

Facture TTC (échéance au 06/10/25)

Dont Total hors TVA (90,73 €)
Dont Total TVA (18,01 €)

+ 108,74 €

= 108,74 €

Montant Total TTC (A REGLER AVANT LE 06/10/25)

108,74 €



Prochaine facture
autour du 19 novembre 2025

Télé-relevé Électricité
autour du 19 de chaque mois
(Détail p.3)

VOTRE MODE DE PAIEMENT

Pensez à payer cette facture.
Retrouvez les différents modes de paiement p.4.
Merci de tenir compte des délais postaux (jusqu'à 6 jours) pour l'envoi de votre règlement.

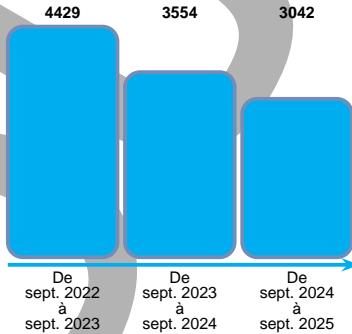
Vous souhaitez anticiper vos paiements et équilibrer votre budget ?

Grâce à la mensualisation, vous pouvez régler chaque mois le même montant par prélèvement automatique défini à partir d'une estimation de votre consommation. Puis vous recevrez votre facture annuelle qui mentionne le montant total dû pour la période échue.

D'après votre consommation, vos mensualités seraient de 80 € par mois (Service gratuit - rendez-vous sur votre espace particuliers.engie.fr et pour plus de détails voir article Mensualisation de vos CGV).

Pour vous repérer et mieux gérer

L'évolution de votre consommation Électricité (en kWh):



Faites des économies d'énergie en maîtrisant votre consommation



Suivez votre consommation au plus près sur votre Espace Client avec **Ma conso** (inclus dans votre offre)



Pour limiter plus facilement les dépenses d'énergie inutiles, optez pour un système de régulation et de programmation de votre chauffage.

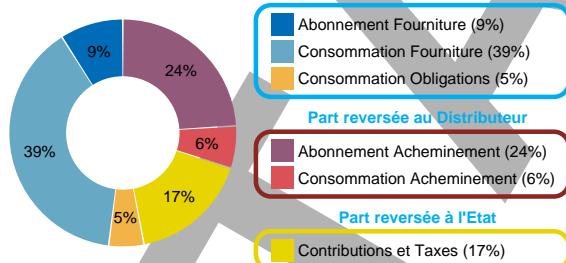
Avec la Facture en Ligne : consultez, téléchargez et imprimez vos factures en ligne depuis votre espace client, pendant cinq ans après leur édition. Un e-mail vous prévient de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.

Les événements Electricité sur votre période facturée

- Votre consommation repose sur les index télé-relevés par le compteur communicant.
- Sur la période facturée, les prix de l'Electricité ont changé suite au renouvellement de votre contrat au 1^{er} août 2025.
- Vos Abonnement et Prix par kWh pour l'acheminement (HTT) évoluent suite à l'évolution du TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité), conformément à votre Contrat.
- Au 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5,5% à 20,0% pour l'abonnement et la contribution tarifaire d'acheminement (CTA).

Pour aller plus loin :
<https://particuliers.Engie.fr/espace-client/prive/mes-factures.html>

Ce que vous payez en Electricité



ELECTRICITE

■ Abonnement Fourniture

du 01/08 au 19/09/25 Régularisation sur la base de 0,71€ HT par mois⁽¹⁾
 du 01/08 au 19/11/25 sur la base de 2,42€ HT par mois⁽¹⁾

■ Abonnement Acheminement

du 01/08 au 19/09/25 Régularisation sur la base de 10,69€ HT par mois⁽¹⁾
 du 01/08 au 19/11/25 sur la base de 10,67€ HT par mois⁽¹⁾

Total Abonnement

■ Consommation Fourniture

du 20/07 au 19/09/25 compteur n° 101
 au prorata du 20/07 au 31/07/25
 au prorata du 01/08 au 19/09/25

■ Consommation Acheminement⁽²⁾

du 20/07 au 19/09/25 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 101

au prorata du 20/07 au 31/07/25
 au prorata du 01/08 au 19/09/25

du 20/07 au 19/09/25 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 101

au prorata du 20/07 au 31/07/25
 au prorata du 01/08 au 19/09/25

du 20/07 au 19/09/25 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 101

au prorata du 20/07 au 31/07/25
 au prorata du 01/08 au 19/09/25

du 20/07 au 19/09/25 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 101

■ Consommation Obligations⁽³⁾

du 20/07 au 19/09/25
 au prorata du 20/07 au 31/07/25
 au prorata du 01/08 au 19/09/25

Total Consommation

■ Contributions et taxes liées à l'énergie⁽⁴⁾

Contribution Tarifaire Acheminement du 20/07 au 31/07/25

Contribution Tarifaire Acheminement du 01/08 au 19/09/25

Contribution au service public de l'Electricité du 20/07 au 31/07/25

Contribution au service public de l'Electricité du 01/08 au 19/09/25

Total Contributions et taxes

	Ancien Index	Nouvel Index	Conso kWh	Prix kWh HT en euros	Montant hors TVA en euros	Taux de TVA en %
■ Abonnement Fourniture					- 1,18	20,0
du 01/08 au 19/09/25 Régularisation sur la base de 0,71€ HT par mois ⁽¹⁾					8,97	20,0
du 01/08 au 19/11/25 sur la base de 2,42€ HT par mois ⁽¹⁾						
■ Abonnement Acheminement					- 17,82	20,0
du 01/08 au 19/09/25 Régularisation sur la base de 10,69€ HT par mois ⁽¹⁾					39,47	20,0
du 01/08 au 19/11/25 sur la base de 10,67€ HT par mois ⁽¹⁾						
Total Abonnement					29,44	
■ Consommation Fourniture	23152 télé-relevé	23507 télé-relevé	355			
du 20/07 au 19/09/25 compteur n° 101						
au prorata du 20/07 au 31/07/25			70	0,11335	7,935	20,0
au prorata du 01/08 au 19/09/25			285	0,09862	28,107	20,0
■ Consommation Acheminement ⁽²⁾	14165 télé-relevé	14285 télé-relevé	120			
du 20/07 au 19/09/25 Heures Creuses Saison Basse compteur n° 101						
au prorata du 20/07 au 31/07/25			23	0,01000	0,230	20,0
au prorata du 01/08 au 19/09/25			97	0,01160	1,125	20,0
du 20/07 au 19/09/25 Heures Pleines Saison Basse compteur n° 101	6594 télé-relevé	6828 télé-relevé	234			
au prorata du 20/07 au 31/07/25			46	0,01600	0,736	20,0
au prorata du 01/08 au 19/09/25			188	0,01660	3,121	20,0
du 20/07 au 19/09/25 Heures Creuses Saison Haute compteur n° 101	1487 télé-relevé	1487 télé-relevé	0			
du 20/07 au 19/09/25 Heures Pleines Saison Haute compteur n° 101	6693 télé-relevé	6693 télé-relevé	0			
■ Consommation Obligations ⁽³⁾			355			
du 20/07 au 19/09/25						
au prorata du 20/07 au 31/07/25			70	0,01057	0,740	20,0
au prorata du 01/08 au 19/09/25			285	0,01242	3,540	20,0
Total Consommation					45,55	
■ Contributions et taxes liées à l'énergie ⁽⁴⁾						
Contribution Tarifaire Acheminement du 20/07 au 31/07/25					0,94	5,5
Contribution Tarifaire Acheminement du 01/08 au 19/09/25					3,90	20,0
Contribution au service public de l'Electricité du 20/07 au 31/07/25			70	0,0337000	2,36	20,0
Contribution au service public de l'Electricité du 01/08 au 19/09/25			285	0,0299800	8,54	20,0
Total Contributions et taxes					15,74	

TOTAL ELECTRICITE TTC				108,74 €
Dont 26,87 EUR HT reversés à votre Distributeur au titre de l'acheminement de l'Electricité				

	Montant hors TVA en euros	Montant TVA au taux de 5,5%	Montant TVA au taux de 20,0%	Total TTC en euros
TOTAL DE VOTRE FACTURE	90,73	0,05	17,96	108,74 €

Vos Contacts Utiles

Votre Service Client Engie

 Accédez à votre espace client 24h/24 - 7j/7 particuliers.engie.fr

 Accédez depuis votre application mobile

 Du lundi au samedi : 8H-20H
 **N°Cristal 0 969 324 324**
APPEL NON SURTAXÉ

 ENGIE, TSA 87494, 76934 ROUEN CEDEX 09

Urgence Dépannage 24h/24

 Urgence sécurité Gaz GRDF
0 800 473 333 Service & appel gratuits

 Accueil Dépannage Electricité ENEDIS
 **N°Cristal 0 972 675 013**
APPEL NON SURTAXÉ

Chèque Énergie

Enregistrez votre Chèque Énergie sur chequeenergie.gouv.fr
 Ou envoyez le à ENGIE TSA 10 016
 78924 YVELINES CEDEX 9 (référence client au dos du chèque)

Vos services gratuits à activer

- La Facture en Ligne** : Vos factures sont disponibles 5 ans sur votre Espace Client. Vous pouvez les consulter et les télécharger à tout moment.
- La Mensualisation** : Pour gagner en sérénité, lissez votre budget énergie sur l'année grâce à un étalement de vos paiements.

Vos services gratuits actifs

- Espace client

Vos prochaines échéances

Télé-relevé Electricité autour du
19 de chaque mois

Prochaine facture autour du
19 novembre 2025

Pour votre prochaine facture, le compteur communicant
 Electricité sera télé-relevé. Vous avez ainsi la garantie
 d'être facturé au plus près de vos consommations
 réelles.

Votre contrat d'énergie avec Engie



Elec Référence 1 an

Date d'effet : 01/08/25 - Date d'échéance : 31/07/26
 Puissance souscrite : 9 kVA
 Compteur Linky communicant
 Point de livraison : 25159334201515
 Elec Verte

Règlement par TIP SEPA

Décompte à conserver

Bénéficiaire ENGIE

Payeur COUSIN et DELORME BRUNO et MAGALI



TREGW0004007520846087000108740

001700006170 85009520846087518763657870903105 10874

Montant en euros

108,74

IBAN : FR7640618803310004014087331
 ICS : FR03SYM002381
 RUM : TIP00170000952084608751876365787000

COUSIN et DELORME BRUNO et MAGALI
 44 RUE RAPHAEL PONSON
 13008 MARSEILLE

Montant : 108,74 €

Date et Lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ENGIE à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de ENGIE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
 Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

En cas de modification joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne.

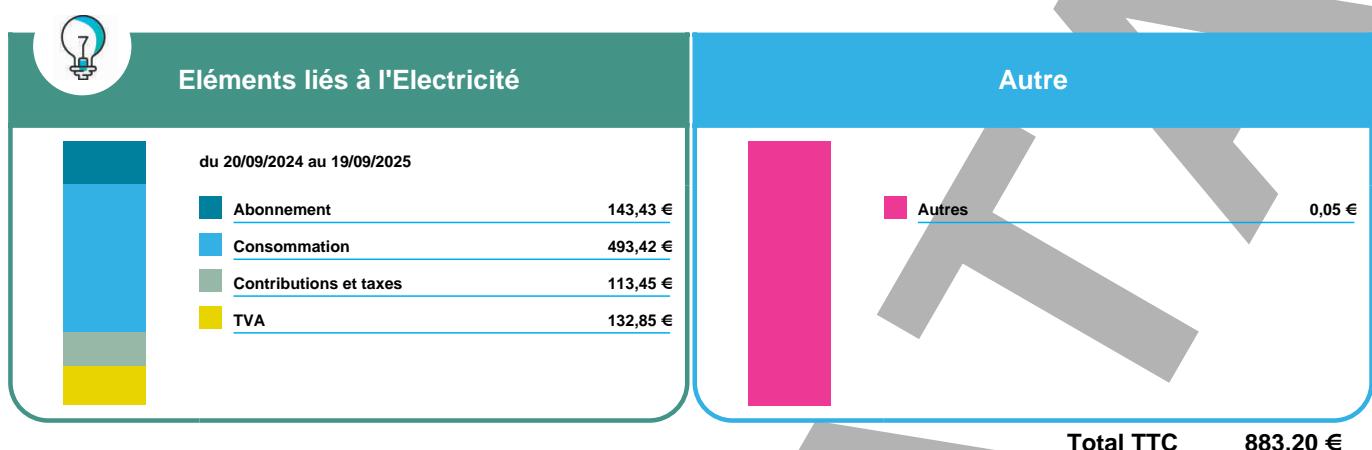
ENGIE
TSA 10016
78924 YVELINES CEDEX 9

003157386412 COUSIN et DELORME

40618803310004014087331

001700006170 85009520846087518763657870903105 10874

Récapitulatif des montants facturés sur la dernière année



Ce texte définit les termes techniques et vous assure que les éléments de la facture sont bien compréhensibles.

⁽¹⁾ Abonnement : comment est calculé son prix ?
Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés. Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 EUR HT / an vous paierez en janvier (31 jours) 190 EUR x 31 / 365 = 16,14 EUR HT

⁽²⁾ Plages temporelles acheminement
Heures Pleines Saison Haute (HPH) / Heures Creuses Saison Haute (HCH) / Heures Pleines Saison Basse (HPB) / Heures Creuses Saison Basse (HCB) : la saison haute est constituée des mois de décembre à février, et de 61 jours, répartis de telle sorte qu'au cours d'une même année civile, la saison haute ne soit pas constituée de plus de trois périodes disjointes. Les autres périodes constituent la saison basse. Par défaut, la saison haute est constituée des mois de novembre à mars (délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 28 juin 2018 portant décision sur les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'Électricité dans les domaines de tension HTA et BT).

⁽³⁾ Détail sur Consommation Obligations
La consommation, pour le calcul du montant dû pour les obligations, est votre consommation globale sur la période considérée, définie grâce aux index (cf. lignes « Consommation Fourniture » ou lignes « Consommation Acheminement »).

⁽⁴⁾ Contributions et Taxes liées à l'énergie
La CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au gaz naturel et à l'Électricité. Il s'agit d'une taxe collectée par les Fournisseurs d'énergie et reversée à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières.
La contribution aux charges de service public de l'Électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

Comment payer cette facture ?

- ➡ Par e-TIP : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous
- ➡ Par carte bancaire : depuis votre espace client internet particuliers.engie.fr ou en flashant le code ci-dessous ou par téléphone au 0 969 324 324 (appel non surtaxé)
- ➡ Par TIP : détachez le coupon TIP au recto de cette page et adressez-le daté et signé à l'adresse indiquée. Si la mention "joindre un RIB ou un RIP" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au coupon TIP le Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne correspondant.
- ➡ Par chèque : détachez le coupon TIP au recto de cette page et joignez votre chèque établi à l'ordre d'ENGIE.
- ➡ En espèces : en vous rendant dans un bureau de poste muni(e) de votre facture.

Pour vos prochaines factures, nous vous conseillons :

- La Mensualisation : vous payez mensuellement une somme fixe.
- Le Prélèvement automatique : il est réalisé à la date limite de paiement de votre facture.

Pour activer ces services rendez-vous sur votre espace client internet particuliers.engie.fr

PAIEMENT



Informations et Droits

Informations

Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs et nos services d'économies d'énergie sur particuliers.engie.fr

Réclamation ou litige

En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre Service Client par téléphone (Numéro Cristal : 0 969 324 324 - appel non surtaxé), via votre espace client (particuliers.engie.fr) ou par courrier (ENGIE Service Client TSA 97495 - 76934 ROUEN Cedex 09).

Si les voies de recours internes ont été épuisées, vous pouvez soumettre le différend au Médiateur pour ENGIE, soit par internet www.mEDIATEUR-ENGIE.com/contact, soit par simple lettre à ENGIE - COURRIER DU MEDIATEUR, TSA 27601 - 59973 TOURCOING CEDEX. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 75443 PARIS Cedex 09 ou www.energie-mEDIATEUR.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au **0 800 112 212** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Informations Gouvernementales - Violences Femmes Info :

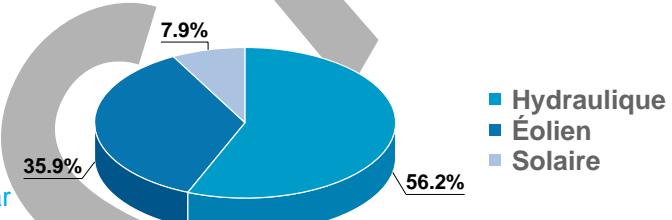


NUMÉROS D'URGENCE
17 114

Les garanties d'origine sur les offres Electricité Verte

Zoom sur les garanties d'origine utilisées par ENGIE en 2023 pour les offres Electricité Verte

Les installations pour produire l'Electricité sont à 43% implantées en France et 57% dans le reste de l'Europe et l'Electricité est certifiée par 100 % de Garanties d'Origine dont 25% sont acquises par enchères organisées par l'Etat.



Retrouvez par ailleurs les informations relatives à l'origine de l'électricité produite pour notre offre globale d'électricité et les Indicateurs d'impact environnemental sur la page <https://particuliers.engie.fr/pourquoi-choisir-engie/conseils-transition-energetique/conseils-energies-renewableables/energie-renewable-enr.html> du site particuliers.engie.fr.

DUPPLI